



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 28/01/20

Reçu en Préfecture le : 31/01/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 janvier 2020
D - 2020 / 15

Aujourd'hui 27 janvier 2020, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Excusés :

Madame Anne WALRYCK, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Vincent FELTESSE

Dépôt de la collection Paul Ronne par la Fondation pour la culture et les civilisations du vin à la Ville de Bordeaux (Archives de Bordeaux Métropole)

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Service commun métropolitain compétent pour la Ville de Bordeaux, la direction des Archives de Bordeaux Métropole a pour missions de collecter, conserver, classer et communiquer au public, outre les archives publiques des services et établissements de la Ville de Bordeaux, des fonds d'archives d'origine privée relatifs à son histoire et à celle de ses habitants. À cet égard, depuis l'incendie de l'hôtel de ville en 1862 et la disparition d'une grande partie des fonds ancien et moderne, s'est établie une tradition toujours vivace de dons et de dépôts destinés à l'enrichissement du fonds des archives de la Ville de Bordeaux.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 2014 et reconnue d'utilité publique par décret du 11 décembre 2014, la Fondation pour la culture et les civilisations du vin a pour objet la défense, la valorisation et la transmission de la dimension culturelle et intellectuelle du vin.

Un particulier, aujourd'hui décédé, M. Paul Ronne a donné à la Fondation la collection d'étiquettes de bouteilles de vin et de spiritueux qu'il avait constituée tout au long de sa vie. Il s'agit d'un très important ensemble constitué de milliers d'étiquettes.

La Fondation a accepté ce don. Toutefois, n'ayant pas vocation à gérer elle-même de collection patrimoniale, elle a proposé de faire le dépôt à titre révocable de la collection Paul Ronne à la Ville de Bordeaux pour qu'elle soit conservée aux Archives de Bordeaux Métropole qui en assureront la conservation, l'inventaire et la communication au public. Un contrat de dépôt, précisant les obligations des parties, a été établi.

Eu égard au très grand intérêt de cette collection pour la documentation de la recherche historique, notamment dans la mesure où elle complète très utilement le fonds d'archives de la Ville, et notamment le fonds de l'imprimerie Wetterwald, eu égard au fait qu'il n'y a pas de charge, il apparaît très souhaitable qu'une suite favorable soit réservée à cette proposition de dépôt.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à accepter ce dépôt,
- à signer le contrat afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 27 janvier 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

Contrat de dépôt de la collection Paul Ronne
par la Fondation pour la culture et les civilisations du vin
à la Ville de Bordeaux (Archives de Bordeaux Métropole)

Entre les soussignés,

La Fondation pour la culture et les civilisations du vin, ayant son siège à Bordeaux, 1 esplanade de Pontac, représentée par son Directeur général, M. Philippe MASSOL, habilitée par décision du conseil d'administration en date du 23 janvier 2015, d'une part,

ci-après dénommée le déposant,

la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Nicolas Florian agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil municipal du _____, reçue à la Préfecture de la Gironde le _____, d'autre part,

ci-après dénommée le dépositaire,

Il a été préalablement exposé ce qui suit.

La Fondation pour la culture et les civilisations du vin est seule et légitime propriétaire d'une importante collection d'étiquettes de vins et d'alcools de Bordeaux constituée par un particulier, M. Paul Ronne, qui lui en a fait don. L'ensemble se compose de vingt-quatre (24) classeurs et de quatre (4) boîtes. Y sont répertoriées près de quarante appellations.

Afin d'assurer tant sa conservation que sa mise à la disposition auprès d'un large public, la Fondation pour la culture et les civilisations du vin souhaite la confier à la Ville de Bordeaux, pour être conservée aux Archives de Bordeaux Métropole, afin qu'elles en assurent la conservation, le traitement et la communication au public.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit.

Article 1. – Le déposant dépose aux Archives de Bordeaux Métropole sous forme d'originaux la collection dont il est propriétaire et dont un état succinct est annexé au présent contrat.

Article 2. – Le dépositaire prend à sa charge les frais de transport, de conservation matérielle, de classement, d'inventaire et de numérisation des documents déposés.

Article 3. – Le dépositaire assumera uniquement la responsabilité des documents consignés dans l'inventaire qui en sera dressé ultérieurement dans les meilleurs délais.

Article 4. – L'inventaire des documents déposés sera établi en deux exemplaires, dont l'un sera remis au déposant.

Article 5. – Les documents seront communicables selon les lois, décrets et règlements en vigueur pour les archives publiques.

Article 6. – Le déposant donne une autorisation permanente de reproduction des documents déposés.

Article 7. – Le déposant est informé de tout prêt de documents pour exposition.

Article 8. – Toute utilisation de documents déposés devra être accompagnée de la mention suivante :

© Archives Bordeaux Métropole, Bordeaux 337 S – Collection Paul Ronne, dépôt de la Fondation pour la culture et la civilisation des vins.

Article 9. – Le présent contrat est conclu sans limitation de durée

Si le déposant estimait nécessaire de devoir mettre fin au présent contrat, il devra en donner avis au dépositaire par lettre recommandée avec avis de réception. Cette dénonciation ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de réception de ladite lettre. La réintégration des documents au lieu désigné par le déposant se fera à ses frais. Décharge sera alors donnée au dépositaire.

Si le dépositaire estimait nécessaire de devoir mettre fin au présent contrat, il devra en donner avis au déposant par lettre recommandée avec avis de réception. Cette dénonciation ne prendra effet qu'à l'expiration d'un délai de trois mois à partir de la date de réception de ladite lettre. La réintégration des documents au lieu désigné par le déposant se fera aux frais du dépositaire.

Article 10. – Dans le cas d'une dénonciation du contrat par le déposant, ce dernier pourra être tenu de rembourser au dépositaire les dépenses engagées pour la conservation matérielle et le traitement des documents déposés. Le dépositaire pourra en outre faire exécuter à ses frais un microfilm ou une copie numérique de tout ou partie des documents restitués.

Article 11. – Les reproductions de documents déposés réalisées par les soins ou aux frais du dépositaire resteront la propriété de celui-ci. Leur communication sera soumise aux conditions imposées par l'article 5. Il en sera de même des microfilms ou copies numériques réalisés, en application de l'article 10, en cas de dénonciation du contrat.

Article 12. – En cas de dissolution de la Fondation pour la culture et les civilisations du vin, ladite collection déposée deviendra pleine et entière propriété de la Ville de Bordeaux et demeurera conservée aux Archives de Bordeaux Métropole.

Article 13. – Le contrat prendra effet à compter de la date de signature par les parties.

Article 14. – Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 15. – Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile

- pour le maire de Bordeaux, en l'hôtel de Ville, place Pey Berland, à Bordeaux,
- pour la Fondation pour la culture et les civilisations du vin, en son siège, 1 esplanade de Pontac, à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires, le

Le directeur général de la Fondation,

Le maire de Bordeaux

TOTAL DES ETIQUETTES DES VINS DE BORDEAUX

05/09/2008

TOTAL DES CHÂTEAUX

CLAS.		Etiquettes	Chateaux
/	12	CANON FRONSAC	220 83
/	16	CÔTES de BOURG	681 370
/	18	CÔTES de FRANCS	32 25
/	14	ENTRE DUEX MERS	581 300
/	12	FRONSAC	544 183
/	13	GRAVES	1089 426
/	13	GRAVES CRUS CLASSES ROUGES & BLANC	65 19
/	18	GRAVES de VAYRES	90 36
/	9	HAUT MEDOC	573 281
/	2	HAUT SAINT EMILION	1 1
/	11	LALANDE DE POMEROL	342 166
/	8	LISTRAC	140 53
/	6	LOUPIAC	77 56
/	2	LUSSAC SAINT-EMILION	321 146
/	8	MARGAUX	225 83
/	10	MEDOC CONTOLEES	681 333
/	7	MEDOC CRUS CLASSES	740 83
/	2	MONTAGNE SAINT-EMILION	506 245
/	8	MOULIS	112 44
/	2	PARSAC SAINT-EMILION	1 1
/	8	PAUILLAC	94 40
/	11	POMEROL	392 161
/	1	PUISSEGUIN SAINT-EMILION	241 126
/	2	SABLE SAINT-EMILION	9 7
/	18	SAINTE CROIX du MONT	124 64
/	1	SAINT-EMILION CRUS CLASSES A & B	55 10
/	3 & 4	SAINT-EMILION GRANDS CRUS	1449 458
/	1	SAINT-EMILION GRANDS CRUS CLASSES	245 70
/	5	SAINT-EMILION-CONTROLES	1138 591
/	8	SAINT-ESTEPHE	253 109
/	2	SAINT-GEORGES SAINT-EMILION	39 18
/	8	SAINT-JULIEN	81 30
/	6	SAUTERNES	182 109
/	6	SAUTERNES CRUS CLASSES	51 35
		CÔTES de CASTILLON	395 233
		BORDEAUX SUPERIEUR	1614 963
		CERONS	22 18
			13405 5976

LISTE DES VINS BORDELAIS		*	*	*
/	12	CANON FRONSAC		
/	15	CÔTES DE BOURG		
/	14	ENTR DEUX MERS		
/	12	FRONSAC		
/	13	GRAVES CONTROLES		
/	13	GRAVES PESSAC LEOGNAN & LEOGNAN		
/	17	GRAVES ROUGE & BLANC CRUS CLASSES		
/	9	HAUT MEDOC		
/	11	LALANDE DE POMEROL		
/	8	LISTRAC		
/	8	MARGAUX		
/	10	MEDOC CONTROLEES		
/	7	MEDOC CRUS CLASSES		
/	8	MOULIS		
/	8	PAUILLAC		
/	11	POMEROL		
/	5	SAINT EMILION CONTROLEES		
/	3	SAINT EMILION GRANDS CRUS		
/	1	SAINT EMILION GRANDS CRUS CLASSES		
/	1	SAINT EMILION GRANDS CRUS CLASSES A & B		
/	2	SAINT EMILION LUSSAC		
/	2	SAINT EMILION MONTAGNE		
/	1	SAINT EMILION PUISSEGUIN		
/	2	SAINT EMILION St GEORGES+PARSAC+SABLES		
/	8	SAINT ESTEPHE		
/	8	SAINT JULIEN		
/	6	SAUTERNE		
/	6	SAUTERNE CRUS CLASSES		

19 et 20 Bordeaux contrôlée

+ 1 classeur "les thèmes"

21 Bordeaux contrôlée

22 et 23 Bordeaux supérieur

+ 1 dossier : documentation et mémoire

+ 1 dossier avec des étiquettes de vin & alcools étrangers

+ 4 boîtes d'étiquettes en nac